



# COMMUNE DE CHAMPDIEU

## MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

### Restauration du prieuré

### Règlement de consultation

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES:

**Le 25 11 2019,**

**à 12 H**

## **ARTICLE PREMIER. Objet de la consultation**

La présente consultation est lancée par la commune de Champdieu, pour désigner le futur maître d'œuvre des travaux de « **Restauration du prieuré classé monument historique** ».

Ce contrat sera tel que défini dans la section II du chapitre 1er du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 (le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993 pris en application du décret susvisé) et du décret n°2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques.

Le présent contrat est passé en application du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par le décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié, en vigueur à la date de la présente consultation.

En 2007, une étude sanitaire de l'ensemble de l'église prieurale a été réalisée par l'Architecte en chef des Monuments historiques. Suite aux préconisations issues de cette analyse, et au phasage proposé, une partie des travaux a été réalisée en 2014-2015. La commune souhaite poursuivre les préconisations. L'étude sera fournie au candidat retenu s'il le souhaite.

La mission de maîtrise d'œuvre faisant l'objet de la présente consultation permettra la réalisation des travaux de restauration. La mission de maîtrise d'œuvre faisant l'objet de la présente consultation permettra la réalisation des travaux de restauration. La mission est composée d'une mission de base ainsi que de missions complémentaires détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Une étude sanitaire des façades du prieuré sera demandée, ainsi que les plans pour la réalisation des travaux.

Le candidat possèdera la qualité d'architecte en chef des monuments historiques ou architecte du patrimoine pouvant justifier de dix années consécutives d'expérience dans la restauration du bâti ancien.

## **ARTICLE 2. Conditions de la mise en concurrence**

### **2-1. Etendue de la consultation et mode de mise en concurrence**

La procédure utilisée est celle de la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

La présente mise en concurrence est lancée sans option.

Le mémoire devra développer la manière et les techniques qui seront utilisées pour mener à bien la mission telle que décrite dans le Cahier des clauses particulières.

Les prestataires devront, à titre indicatif et non contractuel, fournir un calendrier de réalisation de l'étude, prévoyant notamment les réunions d'avancement de travaux.

### **2-2. Décomposition en tranches et en lots**

Les travaux s'effectueront en trois tranches, chacune décomposée en lots.

### **2-4. Délai de réalisation**

Le délai d'exécution est à fixer dans l'acte d'engagement.

### **2-5. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 2-6. Propriété intellectuelle

En matière d'utilisation des résultats de la présente étude, la démarche adoptée sera celle de l'option A de l'article 19 du CCAG P.I (article A20 à A27)

## ARTICLE 3. Modalités de mise à disposition des dossiers

### 3-1. Cautionnement et modalités de retrait

La remise du dossier de consultation est dispensée de cautionnement.

### 3-2. Lieu de retrait

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : <http://cg42.marches-publics.info> ou sur le site de la commune de Champdieu <http://www.champdieu.eu/>

## ARTICLE 4. Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

**Seul le projet de cadre de marché valant acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).**

### 4-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

Le présent règlement (RC),

Le projet de cadre de marché valant acte d'engagement (AE) "à compléter",

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

### 4-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par chaque candidat concerné sera placé dans une enveloppe cachetée qui contiendra une enveloppe également cachetée.

#### ***dans l'enveloppe intérieure:***

A – Pièces à fournir à l'appui de l'offre:

1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants dûment remplie (formulaire DC4 ou tout document équivalent)

; chaque rubrique devra être remplie avec soin.

2 - Déclaration du candidat dûment remplie par une personne ayant pouvoir d'engager la société (formulaire DC5 mis à jour ou tout document équivalent) ; chaque rubrique devra être remplie avec soin.

3 - Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en français, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée) ;

4 - La déclaration sur l'honneur prévue à l'article 45 du code des marchés publics, dûment datée et signée, attestant que le candidat :

o a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

o n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;

o n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du travail.

5 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile.

6 - Moyens et références du candidat pour des prestations similaires comprenant :

o Une liste de références de prestations de nature des prestations, en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé, les prestations exécutées en propre et celles sous-traitées,

o Les certificats de qualifications professionnelles: la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations pour lesquelles elle se porte candidate. Chacune des références ou qualifications précitées pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elle fournir celles délivrées par les organismes de leur état d'origine.

B – Un projet de marché comprenant :

1 - Un acte d'engagement: cadre ci joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

2 - Le Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP), cahier joint à accepter et signer sans modification.

3 – Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP), cahier joint à accepter et signer sans modification.

4 - Un mémoire décrivant :

- la manière, les méthodes et les techniques utilisées que le candidat va développer pour mener ce projet.

- la composition de l'équipe projet (ingénieurs, techniciens, dessinateurs, surveillant de travaux.....) et le temps estimé sur chaque phase du projet.

Mémoire éventuellement assorti :

- d'un document photographique explicatif des lieux.

- d'exemples de récentes réalisations.

## **ARTICLE 5. Sélection des candidatures – Jugement et classement des offres**

### **5-1. Jugement et classement des offres sur 100 points.**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 54 du code des marchés publics.

Les pièces demandées au point A de l'article 4 du présent règlement doivent permettre d'établir la capacité du candidat à réaliser le marché.

Les critères de jugement des offres seront examinés dans l'ordre décroissant suivant:

1 - Valeur du mémoire explicatif accompagnant l'offre et notamment les aspects méthodologiques pour mener l'étude à terme sur 35 points

2 - La clarté et la lisibilité des offres (présentation des services et des personnels destinés à travailler sur cette mission, décomposition des temps passés sur les études et travaux), sur 15 points

3 - Les délais d'exécution des études sur 25 points

4 - Les prix proposés par rapport à l'offre de base sur 25 points

### **5-2. Jugement et classement des offres**

En cas de discordance constatée dans une offre, le montant TTC global porté dans l'acte d'engagement prévaudra sur toute autre indication.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la décomposition du prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire ne seront pas rectifiées.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera avisé des erreurs commises et sera invité rectifier la décomposition du prix forfaitaire ou le sous-détail d'un prix unitaire pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article 28 du code des marchés publics, des négociations pourront s'engager entre le maître d'ouvrage et les meilleurs candidats pour développer et/ou affiner les offres que ces derniers auront proposées. La Personne Publique se réserve de n'entendre qu'une partie des candidats jugés comme les meilleurs en fonction notamment de la valeur du mémoire explicatif.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## **ARTICLE 6. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre**

**Les offres seront établies en euros, leur transmission par voie électronique est autorisée.**

Les offres seront transmises sous pli cacheté contenant **1 enveloppe intérieure** :

**L'enveloppe intérieure** sera cachetée et contiendra les offres. Elle portera les mentions suivantes :

**Offre pour:**  
**" Restauration du prieuré "**  
*"Enveloppe intérieure"*  
Candidat:

**L'enveloppe extérieure** portera l'adresse et mentions suivantes :

Adresse : .....  
.....

**Offre pour:**  
**Restauration du prieuré**  
"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis."

Les offres devront être adressées par tout moyen garantissant la confidentialité de son contenu ainsi que date et heure ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Aucune transmission électronique n'est autorisée.

**Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **ARTICLE 7. Renseignements complémentaires**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de la Mairie

82, rue de la mairie 42600 CHAMPDIEU

Tel: 04 77 97 17 29

Mail : mairie@champdieu.fr